

Avenant N°2 aux Instructions de course (modifie les IC 1.6.1.2 - 5.1 – 6.1 - 6.2 – 7.3 - 9.4 - 19.1– Annexe 1.d)

Modifie l'IC 1.6.1.2 SOURCES D'INFORMATION INTERDITES

Ajouter en préambule:

Pour les classes pour lesquelles le routage est interdit.

Modifie l'IC 5.1

Remplacer le dernier paragraphe de l'IC 5.1 par:

Une heure avant leur ETA sur la ligne d'arrivée à Salvador, les concurrents doivent contacter **la direction de course par SMS ou téléphone puis à l'approche de la ligne d'arrivée le comité de course sur le canal 72.**

Modifie l'IC 6.1

Remplacer le paragraphe de l'IC 6.1 par :

Dans son gréement (haubans, bas haubans ou outriggers), dans le sens de lecture (de l'extérieur du bateau), de chaque côté du bateau (hauteur minimale 1m au-dessus du pont), à partir du vendredi 18 octobre 2019 et jusqu'à 30 milles de la ligne de départ puis de nouveau à 30 milles de la ligne d'arrivée et **jusqu'au départ du bateau** ou au plus tard le 17 novembre 2019.

Ces pavillons doivent rester à bord pendant la course

Modifie l'IC 6.2

Remplacer le paragraphe de l'IC 6.2 par:

Les pavillons de l'AO remis au Havre suivant AC 5.2.3, devront être arborés sur l'avant du bateau, au Havre jusqu'à 0.2 mille de la sortie de l'écluse le jour du départ, et au port de Salvador **jusqu'au départ du bateau** ou au plus tard le 17 novembre 2019.

Ces pavillons doivent rester à bord pendant la course.

Modifie l'IC 7.3

Ajouter le paragraphe suivant à l'IC 7.3:

L'accès au port de plaisance du Havre est interdit aux concurrents le dimanche 27 octobre 2019 de 08H00 à 12H00 sauf autorisation exceptionnelle de la direction de course.

Modifie l'IC 9.4

Remplacer le dernier paragraphe de l'IC 9.4 par :

- Un bateau OCS qui ne revient pas pour prendre le départ **avant la fermeture de la ligne (60 minutes après le signal de départ)**, recevra, sans instruction une pénalité de 5 heures. Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 12.2.2, avant le franchissement de la latitude de 42°N (Cela modifie RCV 28.1).

Modifie l'Annexe 1.d

Remplacer les 5ème et 6ème paragraphes par :

- Cette photo devra être envoyée par mail ou par sms à la Direction de Course au plus tard à 20h00 le jour du départ, avec le nom du bateau :
 - sur l'adresse suivante : course@transatjacquesvabre.org

- ou sur le téléphone portable du comité technique: 06 15 17 08 51

- La DC (ou le comité technique) devra accuser réception de l'envoi.

Modifie l'IC 19.1

Remplacer l'IC 19.1 par:

19.1 Prix pour le parcours de l'épreuve par Classes selon AC 16.3

L'Association Transat Jacques Vabre versera une dotation correspondante, pour chaque classe, à 50% du montant des inscriptions de la classe. La répartition au sein de cette dotation entre les prix aux skippers et les subventions aux classes a fait l'objet d'un accord entre l'organisation et chaque classe.

Les prix seront répartis de la façon suivante :

Class40 :

- **30.600€ pour la classe(45%).**
- **37.400€ réparti en prize money(55%).**
- 15.000€ pour le 1^{er}
- 10.000€ pour le 2^{ème}
- 5.800€ pour le 3^{ème}
- 3.000€ pour le 4^{ème}
- 1.800€ pour le 5^{ème}
- 1.800€ pour le 1^{er} vintage

Multi 50

- 1er : 4.100 €
- 2^{ème} : 3.100 €
- 3^{ème}: 2.100 €
- **3.000€ pour la classe.**

IMOCA

- 35.000€ pour le 1^{er}
- 25.000€ pour le 2^{ème}
- 20.000€ pour le 3^{ème}
- 15.000€ pour le 4^{ème}
- 10.000€ pour le 5^{ème}
- 7.000€ pour le 6^{ème}
- 6.000€ pour le 7^{ème}
- 5.000€ pour le 8^{ème}
- 4.000€ pour le 9^{ème}
- 3.000€ pour le 10^{ème}
- 2.000€ pour le 11^{ème}
- 1.000€ pour le 12^{ème}
- **49.100€ pour la classe.**

Fait le 25/10/2019 à 16H00

Hervé Gautier – Président du Comité de course

